

Monsieur le MAIRE
Hôtel de Ville
Avenue de la Libération
33680 LACANAU

Bordeaux, le 15 juillet 2026

**Pôle
Valorisation des
Territoires**

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis, pour avis, la modification n°2 du PLU de Lacanau. Nous vous en remercions.

Objet
Avis sur modification n°2 PLU

Commune de LACANAU

Dossier suivi par :
Marie-Hélène ARQUEY
Chargée de mission Urbanisme
05 56 79 64 12
territoires
@gironde.chambagri.fr

Référence
MHA/26/075

La modification a pour objet l'adaptation du PLU sur le secteur de l'Ardilouse afin d'intégrer les dispositions de la loi ELAN, telles que déclinées par le SCoT dans le cadre de l'application de la loi Littoral.

Un réajustement graphique sur le village du Moutchic est également effectué.

Après examen du dossier, la Chambre d'Agriculture de la Gironde n'a pas de remarque particulière à émettre car il n'y a aucun impact, ni d'incidence sur l'agriculture.

En conséquence, nous émettons un avis favorable au projet tel que présenté.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Siège Social
17 cours Xavier Arnoz
CS 71305
33082 BORDEAUX CEDEX
05 56 79 64 00

République Française
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 183 300 052 00036
APE 9411Z
gironde.chambagri-agriculture.fr

Le Directeur Général
Thierry MAZET

